

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

du 20 septembre 2011

L'an deux mille onze, le 20 septembre 2011 à 20 h30, le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 29 août 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mme Françoise ECHAUBARD, Mr Norbert FAVIN, Mr Yves HERGOUALC'H, Mr Jean PUCHEU, Mme Diane GUILLAUME, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mr François LAMY, Mme Monique FALC'HON

Pouvoirs : Mr Emmanuel BESNARD à Mr Yves LEERS

Absent excusé : Mr Hervé RIVOALLAND

Secrétaire de séance : Mme Monique DELEMME

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

TARIF DES REPAS DE LA CANTINE "BIO"

Monsieur le Maire a été contacté en fin d'année scolaire par des parents d'élèves pour que les repas de la cantine soient Bio à la rentrée 2011 2012.

Après étude avec deux fournisseurs sur les possibilités des repas Bio et ayant posé comme préalable que si augmentation, il y avait, elle devait rester raisonnable afin de garder un prix attractif.

Après maintes réunions avec les sociétés, le bureau municipal (maire et adjoints) les commissions scolaire et finances, les négociations ont continué avec notre fournisseur habituel la société EUREST, et nous sommes aujourd'hui en mesure de vous proposer un repas allant dans le sens demandé. D'ici à 2014, la réglementation des cantines obligera les cuisines à fournir de plus en plus d'aliments Bio ou issus de l'agriculture raisonnée et locale.

Avant de donner plus de détails, Monsieur le Maire tient à faire l'historique de la cantine :

L'association "Les Galopins" a assuré la cantine durant plusieurs années. Les charges afférentes à cette activité étaient devenues trop lourdes, les Galopins ne pouvaient plus assurer le service. Mr Colombel, Maire de l'époque avec son conseil municipal a réagi très vite, c'était vital pour l'école : Plus de la moitié des élèves étaient concernés, une solution pérenne devait être trouvée pour les familles.

Pour un surcoût de 50 centimes, trois composantes du repas seront Bio ou issues de l'agriculture raisonnée. Dans les deux cas la traçabilité des aliments sera communiquée par la société Eurest. Ces trois composantes sont : l'entrée, le fromage et le dessert.

Le plat principal et le pain n'ont pas été retenus à cause d'une augmentation du coût conséquente.

Cette nouvelle organisation n'est possible qu'à partir de la restauration du Vaudreuil, de ce fait, Il faudra prévenir 48h auparavant pour avoir un repas supplémentaire ou supprimer une réservation.

les tarifs de la cantine

Sur proposition des commissions scolaire et finances, l'augmentation des repas sera pris en charge sur le budget primitif, le tarif actuel soit 3,90 €/repas pour les givernois et 5,40 €/repas pour les élèves extérieurs à la commune sera maintenu jusqu'à fin 2011.

Monsieur le Maire propose que les deux commissions fassent le bilan de cette nouvelle restauration, courant décembre, sur l'opportunité de la maintenir ou pas.

En fonction de la renégociation du contrat de restauration pour l'année 2012,
Les tarifs de la cantine pourront évoluer

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 / 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2011 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
à l'unanimité**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2011
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2011	DM n°1	Total	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2011	DM n°1	Total BP 2011
				BP 2011					
61521	Entretien et réparations sur terrain	23 000	-5 000	18 000					
61523	Entretien et réparations voies et réseaux	24 000	-5 000	19 000					
				0					
023	Virement à la section d'investissement	32 614,79	10 000	42 614,79					
	Total Dépenses Fonctionnement DM 1		0						
	Total Dépenses Fonctionnement	420 126,79		420 126,79		Total Recettes Fonctionnement			

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2011	DM n°1	Total BP 2011	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2011	DM n°1	Total BP 2011
2031	EAD Rue Claude Monet	50 000 €	5 000	55 000 €					
2117	Marais	11 890 €	5 552	17 442 €	021	Virement de la section d'investissement	32 614,79	10 000	42 614,79
2152	Panneaux Lacroix Voie piétonne		1 000	1 000	10251	Fondation Patrimoine	8 000	3 000	11 000
21534	Réseaux Eau pluviale		7 800	7 800					
2313 90702	Eglise	60 000	-10 000	50 000					
2313	Eglise restauration fresques suite		3 648	3 648					
	Total Dépenses investissement DM		13 000			Total Recettes Investissement DM		13 000	
	Total Dépenses investissement	604 896,38	13 000	617 896,38		Total Recettes Investissement	604 896,38	13 000	617 896,38

S.I.E.G.E. ENFOUISSEMENT DES LIGNES RUE DE FALAISE, CHEMIN DES MARAIS, RUE HELENE PILLON, SENTE DE FALAISE

Afin de terminer l'enfouissement des réseaux électrique ,téléphonique et d' éclairage public, le SIEGE assurant la maîtrise d'ouvrage pour un montant estimé de185.000 euros, propose de réaliser ces 3 opérations avec la participation financière de la commune de Giverny selon les modalités décrites ci-dessous.

Cette opération débutera en fin d'année, se terminera début 2012 ; cette dépense sera affectée au budget 2012

Délibération

OBJET : S.I.E.G.E. ENFOUISSEMENT DES LIGNES ECLAIRAGE PUBLIC

Code : 2112851

N° DT : 901 714

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'éclairage public :

<<EP>>

RD5/ FALAISE TR2 2011 estimés à : 55 000 € TTC

Année : **2011**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux suite au transfert de cette compétence par la commune au SIEGE, dans le cadre de son programme annuel de travaux.

Inscription : **55 000 €**

La participation financière (P) de la commune qui s'élève à 40% du coût réel H.T. des travaux est estimée à :

$$P = 45\,986,62 \text{ € HT} \quad \times 40 \% = \quad \mathbf{18\,394,65 \text{ €}}$$

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

DELIBERATION,

Ces explications entendues,
le Conseil décide à l'unanimité

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées
- 2) d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
et les membres présents ayant signé au registre.

Délibération

OBJET : S.I.E.G.E. ENFOUISSEMENT DES LIGNES FRANCE TELECOM

Code : 9112852

N° DT : 901 714

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau aérien téléphonique en coordination avec l'effacement ou le renforcement en souterrain des réseaux électriques.

<<FT>>

Lieu-dit : RD5/ FALAISE TR2 2011 estimés à : 30 000,00 € TTC

Année : **2011** Inscription : **30 000 €**

En application de la convention pour la dissimulation des réseaux aériens téléphoniques dont sont parties France Télécom et le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, et du fait du transfert de compétence de la commune au SIEGE, celui-ci est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux et d'assurer une part de leur financement dans le cadre d'un programme annuel.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.

La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 60 % du coût réel H.T. des travaux au comptant, et est estimée à :

$$P = 25\,083,61 \text{ € HT} \times 60 \% = 15\,050,17 \text{ €}$$

et la TVA à rembourser au SIEGE à : **4 916,39 €**

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

DELIBERATION

Ces explications entendues,
le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées
- 2) de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancé,
- 3) d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes

Délibération

OBJET : S.I.E.G.E. ENFOUISSEMENT DES LIGNES RENFORCEMENT RESEAUX

Code : 1112851

N° DT : 901 714

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de réaliser des travaux de renforcement et/ou d'enfouissement du réseau de distribution électrique :

<<RR>>

RD5/ FALAISE TR2 2011 estimés à : 100 000 € TTC

Année : **2011**

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

Inscription : **100 000 €** La participation financière (P) de la commune s'élève à 20% du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

$$P = 83\,612,04 \text{ € HT} \times 20 \% = 16\,722,41 \text{ €}$$

Etant entendu qu'elle est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

DELIBERATION,

Ces explications entendues, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter le projet présenté par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées
- 2) d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415,

QUESTIONS DIVERSES

Concert à l'église

La chorale Semperviret propose un concert dans notre église le 10 décembre. Au programme, Chants de Noël et chants sacrés.

Mr le Maire trouve l'idée séduisante mais rappelle que les autorisations d'utilisation de l'église doivent être obtenues auprès du prêtre de la paroisse.

Dégats

La barrière du parking a été enfoncée et éclatée par un véhicule non identifié. Le coût de la réparation sera à la charge de la commune ! La société Leduc a été pressentie pour faire la séparation.

Assainissement Dernière tranche Réunion publique

le 12 octobre à 18h

La réunion se tiendra à la salle des fêtes, les Givernois concernés seront prévenus individuellement par la CAPE et devront rapporter le document indiquant l'emplacement désiré pour leur raccordement.

Mr Laporte, directeur du service assainissement de la CAPE et Mr Thomin son adjoint se tiendront à disposition des Givernois pour répondre à leurs questions.

Eglise Sainte Radegonde

La commune sera récompensée par la fondation du Patrimoine pour la qualité des travaux de restauration de notre église le 5 Novembre prochain.

Après la récompense du prix Aléonard-Fondation du Patrimoine en 2009, notre commune a été choisie, à l'unanimité du jury, pour le Prix départemental des Rubans du Patrimoine 2011.

La Fondation du Patrimoine, la Fédération Française du Bâtiment, l'association des maires de France, Dexia Crédit Local, la Gazette des Communes sont les organisateurs de ce concours.

CAPE

Monsieur le Maire met à disposition le Rapport d'Activités et le Compte Administratif de la CAPE pour les conseillers intéressés.

Si Monsieur le Maire ne peut répondre aux questions posées, elles seront transmises à la CAPE pour obtenir les informations.

Dossier " SCI les Pinsons/Les Galopins"

Le jugement du Tribunal de Grande Instance rendu le 6 Juillet 2011, est contesté par Monsieur Ristich qui a fait appel du jugement. Le dossier a été transmis à notre avocat.

Collecte des déchets

Lecture d'une lettre émanant de Madame Griffon-Picard contestant l'utilité d'un second ramassage des ordures ménagères, s'inquiétant pour la pérennité du mur entourant sa propriété suite au passage des camions de ramassage des ordures ménagères et proposant de créer un point de rassemblement des bacs à côté de l'abri bus.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué avec la CAPE; la concentration de poubelles en un point donné pose le problème des nuisances olfactives et visuelles pour les riverains (expérience du Chemin des Marais).

Nous devons considérer la difficulté physique des descentes et remontées des bacs pour les habitants dans les chemins pentus de la commune.

Réunion du Conseil d'Administration du Musée des Impressionnistes le 15 Septembre dernier

Monsieur le maire a évoqué des problèmes touristiques de notre commune au cours de cette réunion profitant de la présence de Mr Gérard VOLPATTI, Président de la CAPE et de Monsieur Jean Louis DESTANS, Président du Conseil Général de L'Eure :

1) Toilettes Publiques

Le Cabinet d'Architecture DECRETTE travaille sur le permis de construire. Le dépôt de la demande devrait se faire mi-octobre en mairie.

2) Bus Navettes Giverny Gare SnCF

les horaires sont mal indiqués et peu respectés. De nombreux visiteurs ratent leur train à cause de ce mauvais fonctionnement et sont sauvés par des givernois qui les transportent vers la gare. Il est demandé une meilleure information.

3) Aire de stationnement des camping-cars

Cette aire est à créer de toute urgence , la Fondation Monet et le Musée des Impressionnistes ayant interdit le stationnement de ceux-ci sur leur parking.

Réunion Maison du Tourisme le 15 septembre 2011

Suite à la réunion en Mairie avec Messieurs Jean Louis DESTANS, Président du Conseil Général de l'Eure et Gérard VOLPATTI, Président de la CAPE, concernant la Maison du Tourisme, Mr Chauveau et Mme Guillaume ont adressé une lettre au Maire, avec copie aux Conseillers municipaux, exprimant leur mécontentement. Ils déplorent le manque d'écoute et de concertation du Conseil Général et de la CAPE par rapport à la municipalité face aux problèmes liés au tourisme.

Le sentiment général des Conseillers municipaux est celui d'une impuissance totale :Tout est faussé dès le départ et tout se fait sans consultation du Conseil Municipal pour des projets sur notre Commune !

Tous deux demandent à Monsieur Le Maire d'accepter leur démission des commissions communales ; Monsieur le Maire répond qu'il refuse au motif que la commune a besoin d'eux et que la politique de la chaise vide n'est pas la meilleure solution.

Syndicat de gestion des équipements sportifs (SIGES)

Ce syndicat présidé par Monsieur Régnier maire de Fourges, fonctionne parfaitement et les budgets sont équilibrés rapportent Yves Hergoualc'h et Monique Falc'hon représentant le village.

La commune de Vernon conteste au syndicat le montant de leur participation financière, d'autre part elle aimerait que la compétence de ce syndicat soit rattachée à la CAPE . Un courrier dans ce sens a été transmis au Président de la CAPE par Monsieur le Maire de Vernon.

La séance est levée a 23h20